

Honoraires

Honoraires de transaction Libres depuis le 01/01/87 – Ordonnance 86-1243 du 01/12/86
Honoraires de location plafonnés selon loi ALUR du 24 mars 2014 – décret du 01/08/2014

TRANSACTION : Honoraires T.T.C. à la charge des vendeurs, Inclus dans les prix affichés

Jusqu'à 80 000 €.....	8 000 €
De 80 000 € à 139 000 €	9 000 €
De 140 000 € à 199 000 €	10 000 €
De 200 000 € à 249 000 €	12 000 €
De 250 000 € à 299 000 €	14 000 €
De 300 000 € à 349 000 €	15 000 €
De 350 000 € à 399 000 €	17 000 €
De 400 000 € à 449 000 €	20 000 €
De 450 000 € à 499 000 €	22 000 €
A partir de 500 000 €.....	5 % T.T.C.

LOCATION :

Locaux à usage d'habitation :

Location sans gestion, zone tendue :

Visite, constitution de dossier et rédaction bail	10 €/m ²
Etat des lieux d'entrée	3 €/m ²

Location sans gestion, hors zone tendue :

Visite, constitution de dossier et rédaction bail	8 €/m ²
Etat des lieux d'entrée	3 €/m ² .

Location avec gestion :

Visite, constitution de dossier et rédaction bail	8,5 % T.T.C.
Etat des lieux d'entrée	3,5 % T.T.C

Ces honoraires sont à partager par moitié entre le locataire et le bailleur, honoraires calculés sur le loyer annuel HC

Honoraires d'entremise et de négociation à charge exclusive du bailleur :

Studio :60 € t.t.c. P2 :45 € t.t.c. P3 et plus :35 € t.t.c.

Etat des lieux de sortie : Sur devis et à charges exclusive du bailleur - Inclus si gestion

Locaux commerciaux et professionnels : Sur Devis

GESTION :

Honoraires de gestion courante :	8,40 % T.T.C des encassements
Formule sans travaux :	7,20 % T.T.C des encassements